

Le service régional de l'archéologie de la DRAC de Bretagne

Lors d'une précédente chronique parue dans ces colonnes, remontant à 1980¹, le regretté René Sanquer, alors directeur des Antiquités historiques de Bretagne, présentait l'organisation et le fonctionnement d'une direction des antiquités. Trente ans plus tard, les changements qui ont affecté notre discipline sont d'une telle nature qu'ils nécessitent aujourd'hui de reposer les fondements de nos missions, même si certaines questions abordées à l'époque demeurent d'actualité.

René Sanquer débutait son propos par une présentation de la loi fondatrice du 27 septembre 1941, validée par une ordonnance en 1945, le plus souvent désignée sous l'expression « Loi Carcopino ». Sans engager mon propos dans une histoire du droit, il n'est pas inutile de préciser que cette loi fut préparée bien avant le régime de Vichy dans le cadre d'affrontements entre les tenants d'un libre exercice de la recherche et ceux qui entendaient préserver la ressource patrimoniale. Sans remonter au pamphlet de Victor Hugo déclarant la « Guerre aux démolisseurs² », on rappellera le projet de loi avorté du 25 octobre 1910 qui se proposait d'organiser la recherche archéologique sous la forme d'une déclaration préalable afin d'en assurer la surveillance par l'État. Critiqué par de nombreuses sociétés savantes en ce sens qu'elle était susceptible d'entraver le libre *exercice de la recherche*, le projet fut abandonné et il faut attendre les lois relatives à la protection des monuments historiques (1887, puis la loi du 31 décembre 1913) pour que l'archéologie soit introduite de manière incidente dans le dispositif législatif. En ce sens, la loi du 27 septembre 1941, soumettant la pratique de l'archéologie à un régime d'autorisation, constituait une avancée dont René Sanquer a bien fixé le cadre d'application. Mais ce dispositif législatif présentait aussi des lacunes en ce sens qu'il n'avait évidemment pas prévu ou anticipé le processus d'aménagement du territoire qui se développe à partir de

¹ SANQUER, René, « L'organisation et le fonctionnement d'une direction des antiquités : la direction des Antiquités historiques de Bretagne », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVII, 1980, p. 287-301.

² *Revue des Deux Mondes*, t. 5, 1832.

la seconde moitié du ^{xx}e siècle, processus de consommation sans précédent des ressources patrimoniales. Avec le recul nécessaire, on constate que la pratique a précédé le droit, et l'archéologie de sauvetage s'est progressivement imposée comme une forme de réponse à cette consommation des espaces urbains et ruraux, sans modification notable des cadres juridiques. Il faut attendre les premières recommandations européennes en 1979³, puis la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de Malte, signée en 1992 et mise en vigueur en 1996 par la France, pour amorcer les réflexions sur la nécessité de doter la France d'une législation spécifique. L'aboutissement de cette prise de conscience se concrétisa, le 16 janvier 2001, par l'adoption de la loi relative à l'archéologie préventive, la première exclusivement consacrée à l'archéologie depuis 1941. Si cette loi porte spécifiquement sur l'archéologie préventive, notion qui se substitue désormais à la pratique de l'archéologie de sauvetage, elle a également ouvert un champ d'investigation sans précédent à notre discipline.

Quelques réflexions liminaires sur la notion de patrimoine archéologique

Si l'ancienne formulation retenue par le législateur en 1941 restreignait le champ de l'archéologie à la recherche de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie⁴, la formulation retenue après la loi de 2001, lors de la codification des différentes dispositions relatives au patrimoine (2004) a ouvert le champ de la discipline en s'inspirant très largement de la Convention de Malte. Il n'est sans doute pas inutile d'en reproduire ici la définition : « Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel⁵ ». Le patrimoine archéologique n'est donc plus confiné à certaines périodes de notre histoire, à certains types de vestiges (monuments...) ou bien aux conditions de leur conservation (dans le sol), mais doit s'entendre désormais de manière extensive. Des débats récents ont ainsi animé notre discipline autour de questionnements complexes liés, pour ne citer qu'un exemple, à la prise en compte des témoins matériels des grands conflits armés du ^{xx}e siècle.

Cette extension du champ de compétence de l'archéologie conduit inévitablement à s'interroger sur la notion même de patrimoine archéologique. En d'autres termes,

³ Recommandation pour la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le contexte des opérations d'aménagement rural et urbain, Conseil de l'Europe, 13 avril 1979.

⁴ Formulation conservée dans l'article L.531-1 du Code du patrimoine.

⁵ Art. L.510-1 du Code du patrimoine.

doit-on considérer que tout élément de notre culture matérielle constitue par nature un élément du patrimoine archéologique, ou bien doit-on considérer que cet élément est susceptible de constituer par destination un élément du patrimoine archéologique, dès lors que notre discipline l'intègre à ses propres questionnements ? C'est évidemment cette seconde solution qui apparaît la plus raisonnable, mais il est sans doute nécessaire de poursuivre la réflexion d'une autre manière, en distinguant ce qui doit être conservé et ce qui doit être étudié.

La mise en œuvre de l'archéologie préventive a également ouvert d'autres voies en insérant de manière réglementaire l'archéologie dans le processus d'aménagement du territoire. Loin de constituer uniquement une opportunité, cette confrontation – au sens positif du terme – a contribué à modifier notre approche du patrimoine archéologique. Ce processus avait déjà été engagé par la prospection aérienne qui substituait à notre approche de « l'objet patrimonial » (l'enclos de l'âge du Fer, la *villa* romaine...) une vision plus extensive où cet objet prend nécessairement place dans un ensemble plus vaste comprenant un paysage culturel (réseau de chemins, parcellaires anciens...). L'archéologie préventive, qu'il s'agisse du diagnostic – c'est-à-dire la réalisation d'un maillage régulier de sondages répartis sur l'emprise d'ensemble d'un projet – ou de la fouille, nous a conduit à appréhender ces réalités sur le terrain et à poser de nouveaux questionnements, le plus souvent diachroniques. À titre d'exemple, les fouilles préventives conduites à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) préalablement à l'aménagement d'une ZAC nous ont conduit à faire réaliser une fouille extensive sur une surface d'une vingtaine d'hectares⁶ comprenant une densité exceptionnelle de vestiges archéologiques. L'élément le plus singulier n'est pas ici la mise au jour d'une occupation néolithique, de fermes de l'âge du Fer, de la période gallo-romaine ou de parcelles bâties au cours du haut Moyen Âge, mais la continuité chronologique de ces différentes occupations et la possibilité d'analyser la constitution et l'évolution d'un terroir sur une surface significative jusqu'au X^e siècle, puis la mutation de ce terroir, probablement lors de la création du village médiéval autour de son château. Cet exemple n'est pas isolé et permet d'évoquer cette évolution sans précédent de l'archéologie qui nous conduit désormais à appréhender des espaces beaucoup plus vastes et à reposer de manière différente nos questionnements.

Cette évolution s'est amorcée avec l'étude des ensembles urbains à partir des années 1980⁷ où la l'archéologie de la ville s'est progressivement substituée à l'archéologie dans la ville. En Bretagne, on mesure bien aujourd'hui l'apport de cette approche pour l'étude des chefs-lieux de cités antiques comme Rennes/

⁶ Fouille préventive réalisée en 2008 et 2009 par l'INRAP, sous la direction d'Isabelle Cattédu.

⁷ On se reportera utilement au colloque de Tours organisé par le Centre national d'archéologie urbaine en 1980 : *Archéologie urbaine*, actes du colloque International, Tours, 17-20 novembre 1980, Tours, ministère de la Culture, sous-direction de l'archéologie, 1982, 767 p.

Condate ou bien Carhaix/*Vorgium*. La question n'est plus de reconnaître tel ou tel ensemble urbain antique remarquable (temple, *forum*, *domus* urbaine...), mais d'appréhender la ville dans son ensemble afin d'en percevoir la genèse et les grandes mutations. À l'image d'une Bretagne tardivement ou imparfaitement romanisée, nous pouvons désormais opposer un schéma bien différent où le réseau urbain se met en place dès le début de l'époque romaine, sous le règne de l'empereur Auguste, avec un développement rapide de la romanisation. Cette recherche trouve ses prolongements depuis quelques années, avec l'étude des villes médiévales (Quimper et Rennes principalement).

La démarche engagée dans les centres urbains se poursuit actuellement dans les espaces ruraux avec l'étude de périodes jusqu'alors peu documentées. C'est là également un apport essentiel et paradoxal de l'archéologie préventive : le questionnement initial, c'est-à-dire le choix d'étudier tel ou tel secteur, n'est plus uniquement dicté par nos questionnements ou nos propres référentiels, mais par les impératifs de l'aménagement du territoire. En ce sens, l'apport considérable de l'archéologie préventive n'est pas uniquement lié aux moyens que nous pouvons mobiliser pour conduire ces recherches, mais aussi – et peut-être surtout – aux champs d'investigation nouveaux qui s'offrent à l'archéologue, hors de ses questionnements habituels. Des périodes jusqu'alors mal connues, ou documentées par des découvertes trop ponctuelles, émergent depuis ces dernières années, comme les habitats de la période néolithique (fouilles préventives de La Touche-Nicoul à Betton), de l'âge du Bronze (Lamballe, Plouedern...) ou du haut Moyen Âge (Chateaugiron, Visseiche...).

Avec le recul statistique dont nous disposons désormais depuis une petite dizaine d'années, et les interventions de diagnostic conduites sur des surfaces supérieures à 15 hectares, on observe un taux de diagnostic positif, c'est-à-dire ayant permis la mise au jour de vestiges archéologiques, supérieur à 95 %. Cela ne signifie pas qu'il faille procéder à la fouille de tous les témoignages mis au jour, car ce choix doit reposer sur des critères scientifiques et non exclusivement patrimoniaux, mais ces quelques données suffisent à mesurer la forte densité des occupations humaines à l'échelle de notre territoire.

Des missions profondément renouvelées

Il n'est pas utile de revenir sur les missions qui incombent au service régional de l'archéologie (SRA) au sein de la DRAC dans le cadre de la recherche programmée : les principes reposent, dans les grandes lignes, sur ceux qui avaient été exposés de manière détaillée par René Sanquer. Les compétences du SRA s'exercent sur l'ensemble de la région, à l'exception des fouilles sous-marines et du domaine public maritime, qui relèvent du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques

et Sous-Marines, service national du ministère de la culture délocalisé à Marseille et dont l'action est relayée dans l'Ouest par l'Adramar, basée à Domagné (Ille-et-Vilaine), dont l'une des actions est la constitution d'un Atlas des biens culturels maritimes. Il conviendra toutefois de s'interroger sur la place de cette recherche dans le dispositif actuel et sur le nécessaire équilibre que nous devons conserver entre ces deux approches différentes d'une même recherche, programmée ou préventive.

Le principal bouleversement qui a affecté le mode de fonctionnement du SRA est évidemment lié à l'archéologie préventive⁸. Sans entrer dans une présentation de procédures souvent complexes, mais qui ne sont qu'un outil au service d'un objectif à caractère scientifique, il convient de préciser quelques éléments qui permettront d'illustrer les mutations qui ont affecté nos missions.

L'inventaire du patrimoine archéologique, maladroitement désigné sous l'appellation *Carte archéologique*⁹, est un élément fondamental des missions du SRA. En 2011, ce recensement informatisé comportera près de 20 000 sites archéologiques répartis de manière à peu près égale à l'échelle du territoire régional. Cette densité, qui peut paraître importante au regard des 1 268 communes de la région administrative (avec une moyenne de 15 à 16 sites par commune), est en définitive très faible au regard de l'épaisseur chronologique sur laquelle nous travaillons, qui nous conduit des plus anciennes occupations humaines de l'ouest de l'Europe¹⁰ aux périodes médiévale et moderne. En ce sens, l'archéologie préventive nous apporte un correctif utile en nous démontrant, sur des surfaces significatives, que la plupart des occupations anciennes échappe aux travaux de prospection. Malgré ce constat, l'inventaire du patrimoine archéologique demeure un outil essentiel, en termes de prédiction, d'analyse, mais aussi et surtout en termes de conservation. En effet, une des questions principales auxquelles nous sommes confrontés peut être résumée dans une équation dont l'énoncé est simple, mais la résolution beaucoup plus complexe : plus de 4 000 hectares sont aménagés chaque année en Bretagne¹¹, quel est le nombre de sites affectés par ces aménagements ? Combien de ces sites nécessitent-ils une protection, ou bien une fouille préalable aux travaux ? Et par conséquent, combien de sites peuvent-ils disparaître sans avoir contribué à la progression des connaissances ?

⁸ Sans omettre toutefois la fusion des anciennes directions des antiquités historiques et directions des antiquités préhistoriques, devenues depuis les services régionaux de l'archéologie au sein des directions régionales des Affaires culturelles. Cette réorganisation fut réalisée en Bretagne en 1983, après le départ de René Sanquer. Le nouveau service unifié fut dirigé par Charles-Tanguy Le Roux, assisté de Michel Clément.

⁹ Il s'agit de l'inventaire informatisé du patrimoine archéologique conduit par le ministère de la Culture et de la Communication, à distinguer de la *Carte archéologique de la Gaule*, éditée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, sous la responsabilité de Michel Provost.

¹⁰ Si les premiers peuplements de l'Europe de l'Ouest débutent il y a environ un million d'années avec *Homo erectus*, les premiers indices actuellement identifiés sur le Massif armoricain remontent à environ 600 000 ans.

¹¹ Étude portant sur la période 1985-2005, source : étude COSTEL, CNRS, UMR 6554 INSEE, juillet 2010.

Au regard de ces aménagements, l'archéologie préventive intervient à hauteur de 10 à 15 % des surfaces ainsi urbanisées chaque année, ce qui rend l'exercice statistique assez difficile. Si l'on s'en tient pour l'archéologie aux données de l'année 2010, près de 550 hectares ont fait l'objet de sondages archéologiques conduisant à la réalisation de 22 fouilles préventives (une fouille pouvant porter sur un ou plusieurs sites). Sur cette base théorique assez simple, et qui mériterait évidemment d'être affinée en prenant en compte d'autres paramètres, on peut estimer que près de 150 à 200 sites archéologiques importants sont affectés chaque année par l'aménagement du territoire, sans que l'on puisse mesurer précisément la nature et l'importance des données ainsi perdues.

Le propos n'est pas ici de plaider pour une archéologie totale qui se fixerait pour ambition d'appréhender tous les témoignages des périodes anciennes de notre histoire, mais, d'une part, de relativiser l'archéologie préventive, souvent perçue comme une gêne dès lors qu'elle s'impose aux projets d'aménagement, et, d'autre part, de mesurer nos responsabilités face à cette érosion sans précédent d'une ressource non reproductible. C'est à ce stade qu'intervient la Carte archéologique, en tant qu'outil au service de la préservation de la ressource archéologique. Malgré toutes les réserves évoquées précédemment, le choix du SRA s'est porté vers la préservation des sites connus et recensés par le biais du « porter à la connaissance » auprès des communes. De 2005 à 2010, ce sont ainsi près de 700 documents de planification urbaine¹² qui ont été instruits afin d'informer les communes, les services instructeurs des documents d'urbanisme et les particuliers ou aménageurs qui consultent ces documents de la présence d'éléments du patrimoine archéologique. Lorsque ce patrimoine revêt un intérêt particulier, il est alors demandé qu'il puisse être inséré dans une zone de constructibilité limitée.

La deuxième étape, qui prend également appui sur la Carte archéologique, consiste à retenir, dans les nombreux dossiers soumis à notre analyse au titre de l'archéologie, les projets qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur ampleur, nécessitent la réalisation d'un diagnostic archéologique. Sur une période de référence comprise entre 2004 et 2010, ce sont ainsi un peu plus de 4 900 demandes d'urbanisme qui ont été instruites par le SRA, ayant conduit à réaliser 377 diagnostics archéologiques. Bien qu'elle constitue inévitablement une contrainte, l'archéologie préventive ne prend qu'une part modeste et seuls un peu plus de 7,5 % des projets conduisent à décider l'engagement d'opérations préventives sur cette même période de référence, avec un taux de diagnostics positifs à hauteur de 95 %. On le perçoit alors aisément, chaque décision est un choix difficile où nous devons concilier les intérêts respectifs de l'aménagement du territoire et ceux inhérents à la prise en compte du patrimoine et à la progression des connaissances, dans un contexte difficile où chaque projet est le plus souvent générateur d'activités et d'emplois. Sans entrer dans le détail de procédures complexes, il convient de préciser que la réalisation d'un diagnostic fait l'objet d'un arrêté du préfet de région,

¹² Plans locaux d'urbanisme (PLU) pour l'essentiel et, dans une moindre mesure, schémas de cohérence territoriale (SCOT).

qui conditionne la réalisation de l'aménagement envisagé à la mise en œuvre préalable de sondages archéologiques. Ces sondages ne peuvent être réalisés que dans le cadre du service public, par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)¹³ ou bien par un service archéologique de collectivité disposant d'un agrément. À ce jour, deux collectivités ont souhaité se doter d'un service archéologique disposant de compétences opérationnelles dans le domaine de l'archéologie, le conseil général du Finistère et le conseil général du Morbihan.

Lorsque le processus d'archéologie préventive est engagé, le diagnostic fait l'objet d'un rapport rendant compte des éléments archéologiques mis au jour, de leur nature, de leur chronologie, de leur état de conservation et de leur complexité, toutes choses nécessaires pour prendre une décision sur les suites à donner. Sur la même période de référence (2004-2010), on constate que près d'un quart des diagnostics ont donné lieu à une décision de fouille préventive, qui prend également la forme d'un arrêté du préfet de la région. Ce taux important est lié à la forte sélection des dossiers d'aménagement qui donnent lieu à une prescription de diagnostic : rapporté au nombre de dossiers instruits pendant la même période de référence, seuls 1,6 % des dossiers instruits par le SRA donnent lieu à l'engagement de fouilles préventives. Outre le fait qu'elle est motivée, chaque décision de fouille préventive fait l'objet d'un avis émis par une commission consultative, la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA), composée d'experts représentatifs des grandes périodes chronologiques et des différents organismes œuvrant dans le domaine de l'archéologie (CNRS, université, services de collectivités, ministère de la Culture, INRAP)¹⁴. Depuis la modification de la loi relative à l'archéologie préventive en 2004, le financement de la fouille préventive incombe au maître d'ouvrage du projet d'aménagement, ce qui implique, dans le cas de maîtres d'ouvrage publics (cas le plus fréquent) d'engager une procédure d'appel d'offre, sur la base d'un cahier des charges scientifique établi par le SRA. Contrairement aux opérations de diagnostic, les fouilles préventives peuvent alors être ouvertes à la concurrence en faisant appel à l'INRAP, à un service de collectivité ou à un opérateur de droit privé préalablement agréé par l'État.

Le contrôle scientifique et technique

Chaque étape de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive fait l'objet d'un contrôle scientifique exercé par le SRA. De manière schématique, on peut distinguer trois grandes étapes dans la mise en œuvre de ce contrôle.

¹³ Établissement public créé en 2002, en remplacement de l'association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), et placé sous la double tutelle des ministères en charge de la Culture et de la Recherche. La direction interrégionale de l'INRAP pour le Grand-Ouest se trouve à Cesson-Sévigné.

¹⁴ Ces commissions ont été créées en 1994 en contribuant à l'exercice du contrôle scientifique déconcentré. Au niveau national, ce rôle est joué par le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA).

Le contrôle *a priori*. Il s'agit naturellement de la première étape, qui s'inscrit en amont de toute décision d'engager une fouille, préventive ou programmée. Pour les opérations programmées (sondages, prospection, fouilles, programmes collectifs de recherche), chaque projet fait l'objet d'un avis du conservateur régional de l'archéologie et de la CIRA, avis consultatif préalable à l'arrêté d'autorisation. Cette décision est assortie d'un financement accordé par la DRAC auquel s'ajoutent les financements des collectivités (conseil généraux et conseil régional pour certains programmes). Dans le cadre d'une recherche programmée, l'objectif principal est de s'assurer que le chercheur qui propose d'engager une fouille dispose ou réunit toutes les compétences scientifiques nécessaires pour engager ses travaux, en regard de l'intérêt du site. Pour une fouille préventive, l'objectif est légèrement différent puisqu'il consiste à vérifier que l'opérateur qui est proposé par le maître d'ouvrage du projet dispose de toutes les compétences requises et qu'il propose un projet scientifique et des moyens qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par l'État dans le cahier des charges qui accompagne la prescription de la fouille préventive. À ce stade, le SRA n'intervient évidemment pas dans le processus du choix de tel ou tel opérateur public ou privé, dans la mesure où ce choix incombe naturellement au maître d'ouvrage du projet. Cette première étape du contrôle requiert un avis de la CIRA.

Le contrôle pendant le déroulement des opérations. Au cours de cette deuxième étape, le SRA se substitue en quelque sorte au maître d'ouvrage afin de s'assurer que les travaux sont conduits sur le terrain selon les règles de l'art, en cohérence avec le cahier des charges et avec le projet scientifique proposé par l'opérateur et approuvé par l'État. C'est une étape essentielle du dispositif au cours de laquelle le SRA peut prodiguer des conseils, proposer des orientations, des recommandations ou, dans des cas particuliers où les objectifs scientifiques sont susceptibles de ne pas être atteints, procéder à des mises en demeure, le plus souvent après consultation de la CIRA. À chaque étape de la procédure, le maître d'ouvrage est informé, ou bien associé à cette phase du contrôle. C'est donc un processus contraignant où chaque étape doit faire l'objet d'une mise en forme écrite.

Le contrôle *a posteriori*. Cette dernière étape est également essentielle et rejoint une des particularités du travail de l'archéologue. Selon la métaphore employée par André Leroi-Gourhan, l'archéologue travaille sur les « archives du sol » et l'essentiel de son travail consiste donc à être un producteur d'archives, témoignages ultimes d'un site après l'achèvement de la fouille. Cette spécificité, selon laquelle l'archéologue détruit l'objet de son étude au fur et à mesure qu'il la conduit, implique une responsabilité particulière, chaque étape du travail devant faire l'objet d'un archivage. Dans ce cadre, le contrôle porte à la fois sur l'archivage des données (relevés et fiches d'enregistrement des données de terrains, mobiliers, prélèvements) et leur mise en forme dans le cadre d'un rapport. Ce dernier est également soumis à l'évaluation scientifique de la CIRA qui oriente également le chercheur vers la publication de ses résultats.

Pour mener ces différentes missions, le service régional de l'archéologie est composé de seize personnes, comprenant six conservateurs du patrimoine, quatre ingénieurs, un assistant ingénieur, une documentaliste et quatre secrétaires. Cet effectif peut paraître important au regard de services ayant en charge d'autres domaines culturels au sein d'une DRAC, mais il se justifie par la nature, l'ampleur et la diversité des missions à prendre en compte, de l'inventaire à la valorisation de la recherche. Une des difficultés est sans aucun doute liée à la diversité des compétences qu'il convient de réunir au titre de l'expertise, et au maintien de ces compétences. En effet, dans un contexte où les problématiques de recherche et les méthodologies évoluent rapidement, il importe que les agents scientifiques des SRA maintiennent et confortent leur niveau d'expertise, qu'ils conservent un lien avec le milieu de la recherche et avec la pratique de cette recherche. On le perçoit aisément, c'est un choix difficile au regard de l'importance du travail quotidien, mais essentiel si l'on souhaite développer une politique régionale au service de la recherche, de la préservation et de la valorisation.

Les principaux acquis d'une recherche régionale en constante progression

Il serait fastidieux de présenter dans le détail les résultats de cette politique de recherche, et nous limiterons donc notre propos à des perspectives générales par grande période chronologique, en croisant les apports respectifs de la recherche programmée et de l'archéologie préventive¹⁵.

Les premiers peuplements de la péninsule armoricaine, qui correspondent à l'arrivée des groupes anté-néandertaliens (*Homo erectus*) bénéficient de programmes de recherches effectués depuis plus de vingt années sur le site de l'ancienne grotte marine de *Menez Drégan* à Plouhinec (Finistère). Cette ancienne grotte présente un potentiel stratigraphique de première importance où alternent les phases d'occupations humaines et les dépôts marins attestant les variations du niveau de la mer entre 500 000 et 250 000 ans avant notre ère. Outre un abondant outillage aménagé sur galets, ce site a également livré des témoignages de foyers aménagés qui figurent à ce jour parmi les plus anciens témoignages connus de foyers aménagés

¹⁵ Pour une présentation plus détaillée de ces résultats, on pourra se reporter à l'ouvrage récemment publié (juin 2010) par MÉNEZ, Yves et HINGUANT, Stéphane, *Fouilles et découvertes en Bretagne*, Rennes, Éd. Ouest-France/INRAP, coll. Histoire, 2010. Abondamment illustré, cet ouvrage présente les principales avancées et les acquis les plus récents de la recherche en Bretagne. Les fouilles récentes ou en cours sont présentées dans diverses revues scientifiques, dont *Aremorica* (époque gallo-romaine), les cahiers du CeRAA, mais surtout la *Revue archéologique de l'Ouest* (RAO), éditée désormais par les Presses universitaires de Rennes.

dans le monde¹⁶. D'une manière générale, cette phase ancienne du Paléolithique, puis les phases suivantes du Paléolithique moyen et supérieur, qui voient successivement l'arrivée de nouvelles espèces humaines (*Homo neandertalensis*, entre -200 000 et -40 000 ans, puis *Homo sapiens* vers -40 000 ans), ne sont connues qu'au travers de programmes de recherche portant, le plus souvent, sur les zones littorales. Outre le fait que ces occupations anciennes sont fragiles, en particulier lorsqu'elles sont mises au jour au niveau de falaises côtières ou bien sur l'estran (occupations du Paléolithique moyen de Piégu à Pléneuf-Val-André, dans les Côtes-d'Armor, qui a livré des restes fauniques remarquables), ces découvertes doivent également nous interroger sur notre capacité à déceler les témoignages de ces premières occupations humaines dans les grands projets d'aménagement du territoire.

Comme pour le Paléolithique, les principaux acquis de la recherche pour le Mésolithique, période des derniers chasseurs-cueilleurs entre le IX^e et le VI^e millénaire, demeurent pour l'essentiel cantonnés à la recherche programmée, si l'on excepte quelques découvertes ponctuelles comme la station mésolithique de la Croix-Audran à Carnac¹⁷. Sur les franges côtières, la remontée du niveau de la mer contribue à la formation des îles (Belle-Île, Groix...) et peut-être également aux premiers indices de sédentarisation de quelques populations trouvant là des ressources stables (crustacés, coquillages marins, poissons...). Les recherches menées dans le centre de la péninsule suggèrent la permanence de groupes de chasseurs mobiles adaptant leurs stations temporaires de chasse à la recherche des gibiers. Le chaos rocheux de Pont-Glas à Plouénour-Ménez (Finistère), nous offre une bonne illustration de ces stations de chasse au VI^e millénaire avant notre ère, avec un mobilier suggérant une simple halte lors d'expéditions de chasse à longue distance¹⁸.

La période néolithique, qui débute vers le milieu du VI^e millénaire avant notre ère, bénéficie des nombreux apports croisés entre la recherche programmée et préventive, singulièrement dans le domaine de l'habitat. Ainsi, les maisons néolithiques mises au jour sur le site du Haut-Mée (Saint-Étienne-en-Coglès) ou de Pluvignon (Betton), en Ille-et-Vilaine, nous apportent des témoignages sur les premières sédentarisations des populations d'agriculteurs et d'éleveurs au début du V^e millénaire avant notre ère, soulignant des influences du Néolithique du Bassin parisien (culture de Villeneuve-Saint-Germain)¹⁹. À Lillemer, des opérations préventives et programmées²⁰ permettent désormais d'identifier une occupation étendue sur plusieurs dizaines d'hectares qui s'est développée autour d'une butte naturelle protégée par

¹⁶ Programme de recherches dirigé par Jean-Laurent Monnier, Umr 6566 CREAAH (Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire) du CNRS.

¹⁷ Occupation mésolithique datée ca. 8500-7500 av. J.-C., fouille Stéphane Blanchet, INRAP.

¹⁸ Fouille Grégor Marchand, UMR 6566 CREAAH du CNRS.

¹⁹ Fouilles Serge Cassen, CNRS, et Stéphan Hinguant, INRAP, pour le Haut-Mée et Stéphane Blanchet, INRAP, pour Betton.

²⁰ Coordination du programme, Luc Laporte, UMR 6566 CREAAH du CNRS.

une enceinte en terre. Des habitats, en cours d'étude, suggèrent le recours à des constructions élaborées en briques d'argile crue au cours du Néolithique moyen II, vers 4200-3800 av. J.-C. et constituent un des rares exemples de ce type d'architecture en France. Pour la fin du Néolithique, on soulignera l'importance des quatre maisons longues mises au jour sur le site de La Hersonnais à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), vestiges tangibles d'un ensemble collectif attestant une société très organisée de la fin du Néolithique, vers 2800-2700 avant notre ère²¹. Les recherches sur les architectures mégalithiques se poursuivent en fonction de problématiques renouvelées prenant davantage en compte ces monuments dans leur environnement naturel et topographique. Si ces recherches sont toujours tributaires des fouilles programmées – comme par exemple pour le cairn de Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-d'Armor) ou le monument de la pointe du Souc'h à Plouhinec (Finistère), monuments à chambres multiples construits à la charnière des v^e et iv^e millénaires avant notre ère²², on relèvera également l'apport des opérations préventives, telle la découverte du monuments mégalithique de Kerdruellan à Belz (Morbihan)²³, depuis, classé au titre des monuments historiques²⁴, ou bien la découverte fortuite d'un ensemble de haches en jadéite en presqu'île de Quiberon. Cette dernière découverte, qui fut suivie d'une opération archéologique permettant d'associer ce dépôt à un alignement de stèles aujourd'hui submergées par la mer, vient utilement nous rappeler la grande vulnérabilité de ce patrimoine, en partie affecté par la montée du niveau de la mer²⁵.

L'âge du Bronze, dont l'étude a longtemps été confinée à la recherche des dépôts métalliques et des sépultures (*tumulus*), trouve également, par le biais de l'archéologie préventive, de nouvelles données qui complètent très largement nos connaissances de l'habitat. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut relever la découverte et l'étude du site de Plouedern (Finistère), avec la mise au jour d'un habitat du Bronze moyen (vers 1600 av. J.-C.) ayant livré un mobilier céramique remarquable, ou bien la découverte de l'enceinte à fossés interrompus de Lamballe Côtes-d'Armor), avec un habitat protégé par un système de fossé et enceinte en terre, vers 1200 av. J.-C.²⁶. Pour ces deux exemples, aucun indice n'était connu avant l'intervention des équipes d'archéologues de l'INRAP et seule l'intervention sur des surfaces significatives (ici, des zones d'aménagement concerté) permet d'aborder ce type de site, pour des périodes encore trop mal documentées. Des recherches

²¹ L'un des édifices mis au jour couvre ainsi une surface de près de 1 400 m². Fouille Jean-Yves Tinevez, SRA.

²² Fouilles conduites respectivement par Jean-Yves Tinevez, SRA et Michel Le Goffic, Centre départemental d'archéologie du Finistère.

²³ Fouille conduite sous la direction de Stéphan Hinguant, INRAP, et Christine Boujot, SRA.

²⁴ Fait exceptionnel dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, le classement a été prononcé par décret en Conseil d'État.

²⁵ Recherche conduite par Serge Cassen, CNRS, avec la collaboration de Christine Boujot, SRA, du DRASSM et du musée de la Préhistoire de Carnac.

²⁶ Fouille par Stéphane Blanchet, INRAP.

programmées viennent là encore utilement compléter nos connaissances, telle l'étude du village de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer de Mez-Notariou sur l'île d'Ouessant, qui contribue à mieux percevoir l'intégration de ces occupations dans des réseaux d'échange commerciaux, par exemple avec le monde méditerranéen²⁷.

L'âge du Fer, et singulièrement la période gauloise du second âge du Fer, est sans nul doute la période qui a le plus bénéficié du profond renouvellement des données issues des fouilles préventives. La constitution des terroirs, processus engagé au cours du Néolithique, amplifié à l'âge du Bronze, trouve son expression la plus aboutie à partir du VI^e siècle av. J.-C. De très nombreuses exploitations agricoles, associées à de petites nécropoles familiales et délimitées par de puissants fossés et talus, s'implantent durablement au cœur de terroirs qu'elles exploitent et mettent en valeur. Après une période de transition ou de stagnation au cours du V^e siècle av. J.-C., les trois derniers siècles avant notre ère marquent, avant la Conquête romaine, l'avènement de ce processus avec un maillage de ces fermes sans doute proche de la densité actuelle des exploitations agricoles. Dès lors, on comprend aisément que chaque opération préventive de quelque ampleur apporte de nouvelles données sur les formes de cet habitat et son insertion dans un paysage agraire profondément transformé (parcellaire, réseau de chemins...). Il serait évidemment fastidieux de dresser la liste des fermes gauloises ainsi étudiées, de l'exploitation agricole modeste à celle plus développée associant plusieurs systèmes d'enclos et une partie résidentielle parfois plus « monumentalisée », attestant probablement la présence de l'aristocratie gauloise. La fréquence des découvertes de cette période pose évidemment la question du choix de ce qui doit être étudié avant la réalisation des travaux d'aménagement, choix d'autant plus difficile que certaines exploitations, apparemment modestes, sont susceptibles de livrer des découvertes exceptionnelles ou inattendues. La fouille de l'exploitation agricole de Laniscat (Côtes-d'Armor), réalisée lors de travaux d'aménagement routiers, nous livre un bon exemple avec la mise au jour inattendue d'un trésor de 545 statères et quart de statères en or allié, enfoui vers 50 av. J.-C., au moment où les légions romaines se lancent dans la conquête de l'Ouest de la Gaule²⁸.

C'est sans doute dans le domaine des habitats groupés et des prémices des agglomérations que les résultats récents sont les plus prometteurs. Au site de Saint-Symphorien à Paule (Côtes-d'Armor), où l'on sait désormais reconnaître une agglomération qui s'est développée au cours du II^e siècle à partir d'un noyau initial constitué autour d'une résidence aristocratique²⁹, nous pouvons désormais ajouter le site de Kergolvez à Quimper où un habitat groupé et structuré s'est développée

²⁷ Programme de recherche coordonné par Jean-Paul Le Bihan, Centre de recherche archéologique du Finistère.

²⁸ Fouille Eddy Roy, INRAP.

²⁹ Programme de recherche conduit par Yves Menez, SRA.

dans un méandre du Steir³⁰, ou bien l'agglomération de Trégueux récemment étudiée préalablement aux travaux d'aménagement de la rocade de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)³¹. Sur ces sites, fréquentés par l'aristocratie gauloise, on mesure, à la lueur des mobiliers importés – en particulier les amphores acheminant les vins produits en Italie – l'importance des réseaux d'échanges avec le monde méditerranéen, bien avant que César n'entreprenne la conquête et la soumission des peuples de la Gaule de l'Ouest.

À l'instar de l'âge de Fer, notre vision de la période romaine en Bretagne s'est considérablement renouvelée. À l'image d'une péninsule armoricaine imparfaitement ou tardivement romanisée, nous pouvons désormais opposer un schéma beaucoup plus proche du reste de la Gaule Lyonnaise à laquelle appartient la péninsule armoricaine après l'organisation du cadre provincial par l'empereur Auguste³². Ainsi, les nombreuses fouilles urbaines effectuées ces dernières années le démontrent : le réseau des *civitates* se met en place relativement tôt, dès le règne d'Auguste et sans doute au cours des deux décennies qui précèdent notre ère, même si chaque capitale de cité ainsi créée *ex nihilo* se développe et s'organise selon des rythmes différents. La ville antique de *Vorgium* (Carhaix, capitale des Osismes), offre de ce point de vue un exemple intéressant en ce sens qu'elle constitue la ville la plus occidentale de la Gaule Lyonnaise, avec une emprise urbaine – de loin la plus importante de la région – que nous pouvons désormais estimer entre 100 et 130 hectares. Les mobiliers les plus anciens mis au jour attestent une fondation urbaine vers la fin du 1^{er} siècle avant notre ère, un essor au cours de la seconde moitié du 1^{er} siècle, puis un important développement de l'urbanisme au cours du 2^e siècle ap. J.-C., comme en témoigne la fouille du site Le Manac'h qui a permis la mise au jour d'une rue bordée de portiques, d'une fontaine et la fouille de maisons urbaines³³. Au plus tard à la fin du 1^{er} siècle, la ville de *Vorgium* est dotée d'un premier aqueduc acheminant les eaux sur une distance de près de 27 km et alimentant à la fois des édifices publics et des fontaines. Au cours de la seconde moitié du 2^e siècle ap. J.-C., cet aqueduc est remplacé par un second ouvrage parfaitement élaboré et dont la dernière partie du tracé s'achevait par un pont-aqueduc dont quatre piles viennent d'être récemment découvertes³⁴. Ces quelques éléments suffisent à souligner le degré de romanisation de cette capitale de cité.

³⁰ Fouille conduite dans le cadre de la rocade de Quimper, sous la direction de Elven Le Goff, INRAP.

³¹ Fouille conduite par Tim Allen, Oxford Archaeology.

³² À cet égard, on rappellera que les cités des Osismes, des Vénètes, des Coriosolites et des Riedones appartiennent à la Gaule Lyonnaise. Le terme d'Armorique, utilisé par César dans la *Guerre des Gaules*, n'est jamais utilisé en tant que substantif, mais comme un adjectif désignant un trait commun à des peuples situés près de l'Océan.

³³ Fouille programmée réalisée par Gaétan Le Cloirec, INRAP.

³⁴ Étude du tracé de l'aqueduc, Alain Provost, archéologue spécialiste. Sondages sur les piles de l'aqueduc découvertes en 2010, Gaétan Le Cloirec, INRAP.

Les fouilles conduites dans les autres capitales de cités confirment ce schéma, les seules variations observées portant sur le rythme de développement de l'urbanisme. Le réseau de voies romaines s'inscrit, pour les axes principaux, dans cette même dynamique de développement. Ainsi, le pont-long sur pieux de bois mis au jour dans la commune de Visseiche (Ille-et-Vilaine), station d'étape figurant sous le nom de *Vicus Sopia* sur la Table de Peutinger, véritable ouvrage de génie civil, a pu être daté par dendrochronologie des années 20 avant notre ère³⁵. Une étude plus récente, menée en 2005 à Allaire (Morbihan) sur une importante section de la voie Angers-Vannes, confirme la mise en place de cet axe majeur au cours des décennies qui précèdent notre ère³⁶. De toute évidence, les axes principaux de la péninsule armoricaine s'intègrent dans le réseau viaire mis en œuvre par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste. Même si l'on dispose de moins de données actuellement, le réseau des *villae* semble se mettre en place relativement tôt. Ainsi, la *villa* du Quiou (Côtes-d'Armor) nous livre un premier état de son ensemble thermal dès le début du premier siècle ap. J.-C., témoignant d'une romanisation rapide des élites³⁷. Bien que plus tardive et édifiée au cours de la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C., la *villa* littorale de Mané-Véchen à Plouhinec (Morbihan), offre un remarquable exemple d'une architecture élaborée. Implantée en bordure de la ria d'Étel, elle offre, par son organisation (jardin intérieur, bassin d'agrément, bibliothèque ou salle d'archives...) et la grande qualité de ses décors (peintures murales, stucs figurant des personnages mythologiques en haut relief, plafonds stuqués dorée à la feuille d'or...) un exemple exceptionnel de la romanisation des élites vénètes³⁸.

L'Antiquité tardive, période de transition avec le haut Moyen Âge, est beaucoup plus difficile à percevoir. Les données issues là encore de l'archéologie préventive contribuent toutefois à nuancer notre perception de cette période, en particulier dans les villes. Ainsi, le schéma classique des structures urbaines rapidement abandonnées au profit d'un repli derrière leurs enceintes urbaines après la fin du III^e siècle, doit être relativisé. À Rennes, la fouille réalisée sur l'emprise de l'ancien couvent de la Visitation, en 2004, a permis de mettre en évidence une permanence des structures urbaines au moins jusqu'au milieu du IV^e siècle ap. J.-C. Loin de constituer une simple permanence d'occupation au sein de quartier délaissés, les recherches ont mis en évidence des travaux de restructuration urbaine au cours du IV^e siècle, alors même que ce quartier est situé en dehors de la ville protégée par

³⁵ Étude conduite par G. Leroux, INRAP.

³⁶ Fouille Gilles Leroux, INRAP.

³⁷ La villa du Quiou fait l'objet d'un important programme de fouilles, dirigées par Jean-Charles Arramond, INRAP, qui conduiront à la mise en valeur du site, propriété du département des Côtes-d'Armor.

³⁸ Cette villa est mentionnée dès 1929 par Zacharie Le Rouzic et M. Jacq, conservateur au musée de Camac. Elle fit l'objet de sondages en 1966, puis de campagnes de fouilles entre 1970 et 1974, sous la direction de Patrick André. Acquise par l'État en 1972, elle a fait l'objet d'un important programme de fouilles depuis 2001 dans le cadre du XII^e plan État-Région, dont la réalisation fut confiée à Alain Provost.

son enceinte³⁹. Le même constat peut être fait à Carhaix, capitale de cité non protégée par une enceinte, mais qui voit la construction d'une luxueuse maison avec jardin et portiques au IV^e siècle⁴⁰. Sans remettre en cause les événements politiques et militaires qui marquèrent cette période (instabilité politique, insécurité des côtes...) et qui justifiaient une mise en défense des zones côtières de la péninsule à partir de la fin du III^e siècle ap. J.-C., il convient désormais d'en relativiser l'impact.

Le haut Moyen Âge, longtemps parent pauvre de la recherche régionale hormis quelques programmes emblématiques, comme les recherches effectuées dans l'abbaye Saint-Guénolé de Landévennec⁴¹, bénéficie également de nouvelles données issues, pour une part non négligeable, de l'archéologie préventive. Ainsi, les recherches conduites à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) sur une vingtaine d'hectares permettent l'étude d'un terroir où un ensemble de parcelles du haut Moyen Âge viennent se greffer sur des enclos protohistoriques en gallo-romains. Entre le VI^e et le X^e siècle, ces parcelles sont loties et se développent au point de constituer une forme d'habitat groupé ou de hameau qui nous interroge sur l'origine des villages en Haute-Bretagne⁴². La fouille préventive réalisée à Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine), qui a permis la mise au jour d'un cimetière comprenant 90 sépultures inhumées entre le VI^e et le XI^e siècle, associées à une première chapelle antérieure à l'église paroissiale du XI^e siècle, apporte également des éléments novateurs sur la fixation des premières communautés chrétiennes au cœur des paroisses⁴³. À Paule, dans le centre de la Bretagne, ce sont les vestiges d'une importante enceinte de la période carolingienne comportant un édifice maçonné de 170 m² et diverses constructions à usage artisanal qui nous livre une image plus précise des résidences aristocratiques des VIII^e et IX^e siècles dans le monde breton, à une vingtaine de kilomètres de la limite occidentale de la Marche de Bretagne constituée par Charlemagne. Cette importante période de transition, qui oppose les mondes franc et breton, est au cœur des problématiques de recherche que le SRA souhaite développer dans les années à venir, en particulier dans le Centre Ouest Bretagne où l'inventaire de patrimoine archéologique, programme pilote, vient de s'achever sur près de 110 communes⁴⁴.

La période du duché de Bretagne bénéficie également de ce développement de la recherche, où se croisent les apports de la recherche programmée et préventive,

³⁹ Ce quartier est situé à environ 300 m de l'enceinte du Bas-Empire. Fouille réalisée par Pierre Chevet, INRAP.

⁴⁰ Fouille Gaétan Le Cloïrec, INRAP, dans l'emprise de l'hôpital de Carhaix.

⁴¹ Recherches conduites par Annie Bardel, université de Rennes 2.

⁴² Fouille réalisée par Isabelle Catteddu, INRAP.

⁴³ Fouille réalisée par Françoise Le Boulanger, INRAP. Cf. COLLETER, Rozenn, JEAN, Stéphane, LE BOULANGER, Françoise, PICHOT, Daniel, « Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine) : du cimetière du haut Moyen Âge à la paroisse. Histoire et archéologie », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIV, 2006, p. 531-556.

⁴⁴ Programme initié par le SRA, avec l'aide de la région Bretagne et des communautés de communes concernées, sa réalisation fut confiée à Alain Provost, archéologue.

en bénéficiant également de l'apport des sources écrites et des travaux des historiens. Dans le domaine de la castellologie, on citera évidemment les recherches conduites depuis de nombreuses années sur le château du Guildo à Créhen (Côtes-d'Armor) où la fouille programmée préalable à la mise en valeur de ce site, propriété du conseil général, s'achèvera par une étude exhaustive du château (fouille et étude des élévations) d'ici une ou deux années⁴⁵. Exemple assez unique de fouille exhaustive d'un château, cette recherche nous permet de suivre l'évolution d'un château implanté sur un éperon dominant l'estuaire de l'Arguenon depuis une enceinte de terre et de bois édiflée au XI^e siècle jusqu'au, château de pierre édiflé au XIII^e siècle, incendie au milieu du XIV^e siècle lors de la guerre de Succession de Bretagne puis reconstruit au XV^e siècle par Charles de Dinan, un proche du duc Jean IV, période d'apogée du château. Les recherches effectuées dans le château de Roch-Morvan à La Roche-Maurice (Finistère) participent également de ce mouvement⁴⁶, de même que la fouille préventive réalisée dans le château de Guingamp. Ce dernier exemple nous permet ainsi de suivre l'évolution qui nous conduit d'un premier château construit vers 1030, simple enceinte délimitée par un puissant fossé d'une profondeur de 5 m, à un premier château de pierre au XII^e siècle sous la forme d'une enceinte polygonale en usage dans le monde Plantagenêt, puis au nouveau château édiflé par Pierre de Bretagne au milieu du XV^e siècle, forteresse adaptée à l'évolution de l'artillerie, en plein essor pendant cette période⁴⁷.

L'essor des villes médiévales pendant la période ducal figure est également pris en compte. À cet égard, les importants programmes prévus en 2011 et 2012 à Rennes, dans le cadre d'opérations préventives liées au projet de Centre des congrès, sur l'emprise de l'ancien couvent des Jacobins fondé à partir de la fin du XIV^e siècle, ou bien préalablement à la réalisation de la ligne B du métro (place Sainte-Anne, place Saint-Germain) contribueront sans nul doute à enrichir considérablement nos connaissances sur la ville des XIV^e et XV^e siècles. Ces travaux, comme nombre de travaux concernant d'importants édifices des périodes médiévale et moderne, sont conduits en étroite relation avec la conservation régionale des Monuments historiques. En revanche, peu d'opérations ont porté exclusivement sur la période moderne, à l'exception des contextes urbains où l'ensemble des vestiges est pris en compte (fouille de la place Sainte-Anne de Rennes lors des travaux de la ligne A du métro, couvent des Jacobins...).

Cette rapide présentation des principaux acquis de la recherche, où se mêlent étroitement des apports de la recherche préventive et programmée, illustre les nécessaires orientations que la recherche devra prendre dans les années à venir. Aux bénéfices d'une recherche préventive qui s'impose aux archéologues en contribuant

⁴⁵ Fouille programmée réalisée sous la direction de Laurent Beuchet, INRAP.

⁴⁶ Fouille conduites par Jocelyn Martineau, INRAP.

⁴⁷ Fouille préventive dirigée par Laurent Beuchet, INRAP.

à renouveler nos thèmes d'étude, il conviendra, sur la base d'un bilan dont la réalisation vient de s'engager, d'identifier les questionnements qui ne sont pas ou peu abordés aujourd'hui afin d'inscrire ces deux outils (recherche programmée et préventive) au service d'un même objectif – la progression des connaissances – dans une meilleure dynamique de complémentarité. Cela suppose, d'une part, d'être en capacité de mieux orienter la recherche programmée en accord avec les différents acteurs de l'archéologie, éventuellement en ayant recours à des commandes publiques de recherche (ce qui fut déjà le cas lors de la définition des objectifs du XII^e plan État-Région, avec la mise en œuvre d'une thématique régionale sur l'Antiquité), et, d'autre part, de faire évoluer nos procédures d'archéologie préventive afin d'aborder, par exemple, des territoires ruraux encore peu étudiés afin de ne pas s'enfermer dans une archéologie des bassins économiques. Si l'énoncé de principe est simple, sa mise en œuvre est éminemment plus complexe et nécessitera à l'évidence une programmation sur le moyen ou le long terme et une mobilisation de l'ensemble des partenaires de cette recherche. Au titre des équipements nécessaires au développement de cette recherche, on notera plus particulièrement le projet régional de Centre de conservation et d'études dont la construction est envisagée sur le campus universitaire de Rennes 1. Projet destiné à mutualiser les moyens au bénéfice de la recherche, il associe dans une même dynamique l'UMR 6566 CREAAH du CNRS, les universités de Rennes 1 et Rennes 2, la DRAC (service régional de l'archéologie), l'INRAP, le DRASSM⁴⁸ et le Musée de Bretagne. L'objectif est de mutualiser les espaces de conservation des collections et de documentation afin de permettre aux chercheurs d'accéder plus facilement aux « archives du sol », véritable mémoire matérielle des sociétés anciennes⁴⁹. À terme, cet équipement scientifique a également vocation à animer le réseau des dépôts de fouilles de Bretagne présents dans chaque département, en lien avec les musées disposant de collections archéologiques et avec les chercheurs ayant vocation à valoriser ces différentes ressources⁵⁰. Il s'agit là d'un projet ambitieux qui doit contribuer à mieux structurer la recherche régionale, en optimisant également nos capacités à assurer une bonne conservation des archives constituées à l'occasion de chaque fouille, préventive ou programmée.

Stéphane DESCHAMPS
conservateur en chef du patrimoine
conservateur régional de l'archéologie

⁴⁸ Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, service national du ministère de la Culture et de la Communication, délocalisé à Marseille.

⁴⁹ Ce projet a vocation à s'implanter sur le campus universitaire de Rennes 1. Les études de faisabilité et de programmation ont été réalisées et un groupement d'intérêt scientifique – le Pôle de recherche archéologique de l'Ouest – est en cours de constitution.

⁵⁰ Les principaux dépôts archéologiques sont localisés au Faou (Finistère), à Vannes (Morbihan), Corseul et Guingamp (Côtes d'Armor) et Rennes.

